



# Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - CS 10 147 - 37 501 CHINON Cedex  
☎ 02 47 93 53 15 - Email : transports@ville-chinon.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

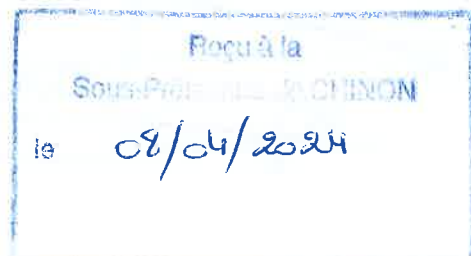
### SEANCE DU 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais, légalement convoqué le 12 mars 2024 s'est réuni, dans les locaux de la Mairie de CHINON, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

#### PRESENTS :

BENAIS  
BOURGUEIL  
CONTINVOIR  
GIZEUX  
LA CHAPELLE/LOIRE  
RESTIGNE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CHINON VIENNE ET LOIRE

Mme RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line  
M. GASNIER Thierry  
Mme GRANDEMANGE Sylviane  
M. RUGEN Benoît  
Mme MUREAU Nicole  
Mme PICHET Jeannette  
Mme BOUCHET Sylvie  
Mme DANTIC Marina  
Mme FAUVY Béatrice  
Mme HENRY Francine  
Mme LAMBERT Christelle  
M. MOUTARDIER Denis



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
TOURAINNE VALLEE DE L'INDRE

M. MORISOT Jean-Michel

#### ABSENTS :

Communes de COTEAUX/LOIRE et SAINT-NICOLAS

#### A DONNE PROCURATION :

M. MOREAU Frédéric à Mme GRANDEMANGE Sylviane

#### A ASSISTE EGALEMENT :

Mme CAMILLE Nadège (Secrétaire du SITS)

#### PRESIDENT DE SEANCE :

M. MOUTARDIER Denis  
Mme LAMBERT Christelle (pour le vote du CA)

#### SECRETARE DE SEANCE :

Mme FAUVY Béatrice

2024/013

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE

Membres en exercice	18
Membres présents	13
Suffrages exprimés	14
Votes Pour	14
Votes Contre	0
Abstentions	0

Monsieur le Président rappelle que la reprise par le SITS du Pays de Rabelais, en 2019, des circuits de transports scolaires gérés auparavant par la Commune de Chouzé/Loire et par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a entraîné une charge de travail supplémentaire pour le Syndicat, d'où

l'obligation de recourir, tous les ans, à un renfort en personnel, pendant la période des inscriptions et au moment de la rentrée scolaire.

Aussi, dans la mesure où le Syndicat accepte de poursuivre ses missions pour le compte de la Région à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;

**Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** la mise à disposition, par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, de Madame OUVRARD Claudine auprès du SITS du Pays de Rabelais pour exercer des fonctions d'accueil du public et de secrétariat, sur la base d'un temps de travail de 28 heures par semaine, à compter du 13 mai jusqu'au 31 octobre 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante au nom du Syndicat ;
- **ACCEPTE** le remboursement, à la Communauté de Communes, de la rémunération de Madame OUVRARD (charges comprises) sur la base de son grade d'origine ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à couvrir la dépense sont inscrits à l'article 6218 du Budget Primitif 2024 ;
- **ACCEPTE** le principe d'une reconduction annuelle de cette convention dans des conditions identiques tant que le SITS du Pays de Rabelais demeurera gestionnaire des transports scolaires sur le territoire de la CC-CVL.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Denis MOUTARDIER.



**Certifié exécutoire,**  
**Compte-tenu de**

- la transmission en Préfecture le 05/04/2024

- la publication le 05/04/2024

Fait à CHINON, le 05/04/2024

Le Président,  
Denis MOUTARDIER.

